



**ÉCOLE
DE SALABERRY**

Oser pour progresser!

Projet éducatif 2019-2022



Commission scolaire
des Patriotes

Le projet éducatif

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. But et définition du projet éducatif..... | 3 |
| 2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif | 3 |
| 3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif | 3 |
| 4. Contexte dans lequel évolue l'établissement | 4 |
| Environnement externe | 4 |
| Environnement interne | 7 |
| 5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements..... | 12 |
| Mission | 12 |
| Vision..... | 12 |
| Valeurs et engagements | 13 |
| 6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles | 13 |
| 7. Transmission et diffusion du projet éducatif | 15 |
| 8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif..... | 15 |
| 9. Reddition de compte du projet éducatif..... | 15 |
| Annexe I : Principaux encadrements légaux..... | 16 |

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!* et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école De Salaberry.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif a été élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, les enseignants, le personnel de l'école ainsi que les représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Le projet éducatif de l'école De Salaberry a été élaboré à travers une démarche collaborative où chaque acteur, en respect à l'autonomie et aux fonctions de chacun, a exprimé sa voix.

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Consultation, participation et collaboration

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite a permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire. Ce sondage a nourri le portrait interne de l'école De Salaberry.

Aux mois d'août et d'octobre 2018, tous les employés de l'école se sont réunis afin d'énoncer ensemble la mission, la vision et les valeurs de l'école.

C'est tout au long de l'année scolaire 2018-2019 que ces acteurs ont défini le contexte de l'école, les enjeux, les orientations, les objectifs et les cibles qui définissent le projet éducatif de l'école.

Également, le comité de pilotage a analysé les données relatives aux indicateurs découlant du Plan d'engagement vers la réussite. Ainsi, les résultats des élèves de 1^{re} année (filles versus garçons) en lecture, ceux de 2^e année à l'épreuve obligatoire de la CSP en français lecture, ainsi que ceux des élèves de 4^e et de 6^e année aux épreuves ministérielles en français lecture et écriture ont été analysés.

Enfin, des consultations fréquentes sur l'évolution des travaux ont été réalisées auprès des membres du personnel. De plus, le Conseil d'établissement a collaboré étroitement en analysant le travail et en émettant des commentaires à chaque étape.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement

Le contexte constitue le fondement sur lequel s'appuie la démarche d'élaboration du projet éducatif de l'école De Salaberry.

Environnement externe

L'école De Salaberry, construite en 1965, est une école publique de la Commission scolaire des Patriotes située dans la ville de Chambly composée de 29 120 habitants. L'école offre des services éducatifs en classes régulières aux élèves de la 1^{re} à la 6^e année qui proviennent de deux quartiers soit celui de Chambly champêtre avec ses 4 865 habitants et celui de De Salaberry avec 2 275 habitants. La grande majorité des élèves sont marcheurs, une vingtaine d'élèves seulement sont transportés en autobus.

En date du 4 mars 2019, l'école De Salaberry accueille 381 élèves répartis ainsi :

| | |
|-------------------------|----|
| 1 ^{re} année : | 66 |
| 2 ^e année : | 52 |
| 3 ^e année : | 71 |
| 4 ^e année : | 69 |
| 5 ^e année : | 71 |
| 6 ^e année : | 52 |

Au fil des ans, l'école a développé un partenariat avec la ville de Chambly pour l'utilisation des locaux servant à des activités sportives et, l'été, au camp de jour. L'école travaille aussi en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire, d'une travailleuse sociale et d'une hygiéniste dentaire. La Régie de police apporte aussi sa contribution par l'animation d'ateliers de prévention et de sensibilisation. Enfin, l'école compte parmi ses partenaires plusieurs organismes communautaires et entreprises locales.

INDICES DE DÉFAVORISATION¹

Le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) calcule annuellement deux indices de défavorisation : indice de milieu socio-économique (IMSE) et indice du seuil de faible revenu (SFR). Ces deux indices permettent d'établir des données relatives à la défavorisation en milieu scolaire de la majorité des commissions scolaires de la province. Les données sont d'abord présentées en pourcentage pour connaître la proportion et ensuite elles sont regroupées en rang décile afin de situer la place relative de l'école dans l'ensemble des écoles publiques. Les écoles sont donc répertoriées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

Indice du milieu socio-économique : IMSE

L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et la proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

Indice du seuil de faible revenu : SFR

Le SFR correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu. Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).

| | École De Salaberry | |
|--|--------------------|---|
| Nombre d'élèves | 381 | |
| Indice du milieu socio-économique (IMSE) | 4,94 | ↓ |
| Rang décile (IMSE) | 3 | ↑ |
| Indice du seuil de faible revenu (SFR) | 8,00 | ↑ |
| Rang décile (SFR) | 5 | ↑ |

En fonction de ces indices, les caractéristiques de la population du territoire de l'école De Salaberry correspondent en majorité à un milieu supérieur à la médiane.

INDICES DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

L'outil IDC² (indicateurs de développement des communautés) est un instrument qui intègre des données quantitatives et qualitatives à un processus de mobilisation des communautés d'appartenance. Ces données servent principalement les centres de santé et des services sociaux en ce sens qu'elles présentent un portrait de l'état actuel de développement d'une communauté, de ses possibilités de croissance et des modes d'intervention les plus appropriées. L'école De Salaberry, dans l'élaboration de projet éducatif, tient compte de ces données dans la mise en place de moyens probants pour atteindre ses objectifs. Les indicateurs ont une valeur de 1 à 5. Le rang 1 correspond à très faible alors que le rang 5 à celui de très élevé.

¹ Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Indices de défavorisation des écoles publiques, 2017-2018*, novembre 2018

² <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/dsdc/developpement-communaute.fr.html>, consulté le 17 novembre 2018

Interprétation du profil de défavorisation :

- Profil 1 : matériellement et socialement plus favorables
- Profil 2 : moyenne
- Profil 3 : socialement plus défavorables, pas matériellement
- Profil 4 : matériellement plus défavorables, pas socialement
- Profil 5 : matériellement et socialement plus défavorables

Indice de défavorisation matérielle et sociale

L'indice de défavorisation comporte une dimension matérielle et une dimension sociale. La dimension matérielle réfère à la défavorisation de biens et de commodités de la vie courante alors que la dimension sociale réfère à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté. Ces deux dimensions sont également combinées en 5 profils.

| | De Salaberry | Chambly champêtre |
|--|--------------|-------------------|
| Population âgée de 0 à 5 ans par rapport à la population totale | 4 | 4 |
| Population âgée de 6 à 17 ans par rapport à la population totale | 5 | 5 |
| Famille avec au moins 1 enfant de moins de 18 ans par rapport au total des familles | 4 | 5 |
| Nombre de familles monoparentales par rapport au total des familles ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans | 4 | 2 |
| Indice de défavorisation matérielle | 1 | 3 |
| Indice de défavorisation sociale | 4 | 2 |
| Revenu médian | 4 | 5 |
| Proportion de la population sans aucun certificat, diplôme ou grade | 1 | 1 |
| Proportion de la population locataire | 1 | 1 |
| PROFIL DE DÉFAVORISATION | 3 | 2 |

En fonction de cet indice, les caractéristiques de la communauté du territoire de l'école De Salaberry correspondent en majorité à un milieu matériellement et socialement dans la moyenne.

Environnement interne

En 2018 – 2019 L'école de Salaberry compte 17 groupes réguliers répartis comme suit :

| Cycles | Année scolaire | Nombre de groupes |
|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| 1 ^{er} cycle | 1 ^{re} année | 3 |
| | 2 ^e année | 3 |
| 2 ^e cycle | 3 ^e année | 3 |
| | 4 ^e année | 3 |
| 3 ^e cycle | 5 ^e année | 3 |
| | 6 ^e année | 2 |
| TOTAL | 381 élèves | 17 groupes |

EMPLOYÉS

| Catégorie d'employés | Nombre d'employés |
|----------------------|----------------------|
| Enseignants | 26 |
| Employés de soutien | 18 |
| Professionnels | 3 (1 jour / semaine) |
| Direction | 1 |

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

| Catégories | Nombre de représentants |
|--------------------------------|-------------------------|
| Parents | 4 |
| Enseignants | 3 |
| Membre du personnel de soutien | 2 |
| Direction | 1 |

Résultat du sondage³

L'atteinte du plein potentiel

Les élèves sentent que tout le monde veut leur réussite (8,63) et que les enseignants nomment qu'ils sont capables de réussir (9,31). Aspect positif, les élèves ont la perception que les adultes ont des attentes élevées à leur égard et qu'ils s'attendent à ce qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ils ont aussi signifié apprendre mieux quand ils constatent leur progrès et quand l'enseignant explique comment ils peuvent s'améliorer. Les membres du personnel constatent toutefois qu'il y aurait place à amélioration en ce qui a trait aux mesures existantes pour dépister rapidement les problèmes d'engagement et de motivation scolaire ainsi que pour les mesures de soutien prévues pour les élèves. À l'école, bien qu'il existe des mesures pour dépister rapidement les difficultés en lecture, en écriture et en mathématique, les membres du personnel comprennent l'importance d'intervenir le plus tôt et veulent rester vigilants.

Équipe-école : travail collaboratif

Les membres du personnel considèrent avoir la possibilité de s'exprimer et de faire valoir leurs idées pour améliorer l'organisation du travail et ils considèrent également que l'expertise des collègues qui occupent le même corps d'emploi peut contribuer au développement de leur propre expertise. Ils accordent une très grande importance à ce que les rencontres professionnelles avec les collègues constituent des moments d'apprentissage et considèrent qu'à cet égard, la structure des rencontres actuelles pourrait être

³ Les indicateurs du sondage sont des perceptions sur une échelle de 1 à 10.

améliorée. Les membres du personnel considèrent que plus de temps devrait être prévu à l'intérieur des heures de travail pour des rencontres avec les collègues et pour permettre des échanges entre le personnel des services complémentaires ou le personnel en soutien direct à l'élève. Pour favoriser le transfert dans la pratique, on accorde beaucoup d'importance au partage avant, pendant et après la mise en pratique ainsi qu'au co-développement. Bien que la cote de 7,78 laisse présumer qu'il est facile d'avoir le support d'une personne-ressource lorsque les membres du personnel éprouvent des difficultés dans leur travail. On constate que lorsqu'il s'agit d'intervenir auprès d'élèves qui ont des problèmes de comportement, du soutien supplémentaire serait souhaitable. Les membres du personnel considèrent avoir la possibilité de mettre en pratique les compétences acquises lors des formations mais ne considèrent pas suffisante la possibilité d'avoir de la formation continue.

La collaboration école-famille

L'équipe école comprend l'importance d'informer régulièrement les parents de la progression des apprentissages de leur enfant au cours de l'année scolaire et les parents constatent aussi qu'il est facile de communiquer avec l'enseignant de leur enfant. Les élèves considèrent qu'ils ont de la facilité à obtenir de l'aide s'ils éprouvent des problèmes personnels (8,51) ou académiques (8,73) alors que les parents n'ont pas la même lecture en ce qui a trait à la facilité qu'a leur enfant à demander de l'aide (7,45). Une attention doit être portée à la collaboration école-famille qui est perçue comme une force à 7,77 de la part des parents des enfants de notre école. Les employés sont grandement en accord avec l'importance de l'engagement des parents pour favoriser la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant (9,72). Les parents ont la possibilité de s'impliquer dans les différentes activités de l'école, que ce soit pour du bénévolat, du soutien en classe, des sorties ou des activités spéciales (8,83). Les parents s'intéressent aux activités scolaires de leur enfant et donnent une image positive de l'école à leur enfant. Ils encouragent et félicitent leur enfant. D'ailleurs, les parents des enfants recommanderaient l'école à une autre famille (8,49) par contre, ils considèrent que l'offre d'activités parascolaires offertes ne constituent pas une force (6,95). Les employés se disent fiers de travailler au sein de leur école (8,95) et considèrent cet aspect important (9,37).

Les relations interpersonnelles

Les élèves évaluent l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence à 8,04 et à 7,94 pour l'intimidation (place à amélioration). Le sentiment de sécurité des élèves est bon et ce, dans les différents endroits, allant de 9,10 dans la salle de classe à 8,61 sur le terrain de l'école. La perception des élèves à l'effet que les membres du personnel traitent tous les élèves de la même façon, que les élèves soient garçons ou filles se situent à 7,40 (place à amélioration).

L'équipe-école, à la lumière des résultats du sondage, fait ressortir les points de vigilance suivants :

- L'engagement et la motivation de l'élève;
- Le dépistage préventif des difficultés en lecture et en écriture;
- Le travail collaboratif de l'équipe-école;
- La structure organisationnelle;
- Le soutien aux interventions auprès des élèves;
- La formation continue du personnel;
- L'offre d'activités pour les élèves;
- La difficulté à l'élève de demander de l'aide;
- Les moyens pour contrer l'intimidation;
- L'écart des interventions auprès des filles versus des garçons.

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

Dans une perspective d'amélioration, la réussite des élèves passe par l'analyse des résultats. Les tableaux suivants présentent des données des élèves de 1^{re}, 2e, 4e et 6e année des trois dernières années. Ils présentent les taux d'élèves en échec ou à risque d'échec, les taux de réussite et les résultats moyens. En 2e année, les élèves sont soumis à une épreuve de la commission scolaire en lecture. En 4e année et en 6e année, les élèves ont des épreuves ministérielles en lecture et en écriture. La légende des couleurs est la suivante :

- Écart supérieur de plus de 1,1 à la CSP
- Écart inférieur de moins de 1,1 à la CSP

1^{re} année : compétence Lire (Taux d'élèves ayant 0 à 69%)

| | | Filles | Garçons |
|-----------|-------|--------|---------|
| 2015-2016 | École | 7,7 % | 15,8 % |
| | CSP | 11,2 % | 14,3 % |
| 2016-2017 | École | 14,3 % | 26,6 % |
| | CSP | 10,7 % | 16,0 % |
| 2017-2018 | École | 24,2 % | 21,1 % |
| | CSP | 11,6 % | 14,2 % |

2e année : compétence Lire à l'épreuve commission scolaire

| 2 ^e année | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|--------------------|------|--------------------|------|--------------------|------|
| Lecture | | | | | | Lecture | | | | | |
| 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | | 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | |
| Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | |
| Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | | | | | | |
| École | 96,0 | École | 78,8 | École | 98,5 | École | 79,1 | École | 72,5 | École | 80,9 |
| CSP | 97,0 | CSP | 89,0 | CSP | 88,6 | CSP | 84,7 | CSP | 77,3 | CSP | 77,0 |
| Filles | | Filles | | Filles | | | | | | | |
| École | 94,0 | École | 71,4 | École | 96,8 | École | 79,1 | École | 70,0 | École | 83,2 |
| CSP | 98,0 | CSP | 91,0 | CSP | 90,5 | CSP | 86,5 | CSP | 79,5 | CSP | 78,7 |
| Garçons | | Garçons | | Garçons | | | | | | | |
| École | 97,0 | École | 84,2 | École | 100 | École | 79,1 | École | 74,3 | École | 78,1 |
| CSP | 96,0 | CSP | 87,0 | CSP | 86,6 | CSP | 82,9 | CSP | 75,2 | CSP | 75,2 |

4^e année : compétence Lire et Écrire aux épreuves ministérielles

| 4 ^e année | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|
| Lecture | | | | | | Écriture | | | | | |
| 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | | 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | |
| Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | |
| Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | |
| École | 90,9 | École | 82,7 | École | 78,9 | École | 97,0 | École | 84,6 | École | 87,3 |
| CSP | 90,0 | CSP | 91,0 | CSP | 88,4 | CSP | 91,0 | CSP | 93,0 | CSP | 93,4 |
| Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | |
| École | 92,1 | École | 89,7 | École | 75,7 | École | 94,7 | École | 93,1 | École | 91,9 |
| CSP | 93,0 | CSP | 94,0 | CSP | 90,2 | CSP | 95,0 | CSP | 96,0 | CSP | 95,6 |
| Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | |
| École | 89,0 | École | 73,9 | École | 82,4 | École | 100 | École | 73,9 | École | 82,4 |
| CSP | 87,0 | CSP | 88,0 | CSP | 86,6 | CSP | 88,0 | CSP | 91,0 | CSP | 91,3 |
| 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | | 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | |
| Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | |
| Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | |
| École | 77,5 | École | 76,1 | École | 71,6 | École | 77,7 | École | 78,3 | École | 74,9 |
| CSP | 77,3 | CSP | 78,1 | CSP | 77,4 | CSP | 76,8 | CSP | 78,3 | CSP | 77,5 |
| Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | |
| École | 80,0 | École | 79,5 | École | 72,0 | École | 80,0 | École | 82,3 | École | 80,5 |
| CSP | 80,0 | CSP | 81,1 | CSP | 79,5 | CSP | 80,2 | CSP | 81,6 | CSP | 80,7 |
| Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | |
| École | 74,0 | École | 71,8 | École | 71,3 | École | 74,6 | École | 73,2 | École | 68,8 |
| CSP | 74,4 | CSP | 75,2 | CSP | 75,4 | CSP | 73,4 | CSP | 75,0 | CSP | 74,6 |

6^e année : compétence Lire et Écrire aux épreuves ministérielles

| 6 ^e année | | | | | | | | | | | |
|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|----------------------|------|
| Lecture | | | | | | Écriture | | | | | |
| 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | | 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | |
| Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | | Taux de réussite (%) | |
| Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | |
| École | 95,5 | École | 95,2 | École | 81,7 | École | 95,5 | École | 96,8 | École | 94,4 |
| CSP | 94,0 | CSP | 92,0 | CSP | 87,8 | CSP | 93,0 | CSP | 96,0 | CSP | 92,7 |
| Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | |
| École | 100 | École | 93,1 | École | 85,4 | École | 100 | École | 96,6 | École | 95,1 |
| CSP | 97,0 | CSP | 94,0 | CSP | 92,0 | CSP | 95,0 | CSP | 98,0 | CSP | 95,4 |
| Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | |
| École | 91,9 | École | 97,1 | École | 76,7 | École | 91,9 | École | 97,1 | École | 93,3 |
| CSP | 92,0 | CSP | 90,0 | CSP | 83,3 | CSP | 91,0 | CSP | 94,0 | CSP | 89,9 |
| 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | | 2015-2016 | | 2016-2017 | | 2017-2018 | |
| Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | | Résultat moyen (%) | |
| Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | | Ensemble des élèves | |
| École | 80,2 | École | 78,6 | École | 73,1 | École | 82,7 | École | 79,6 | École | 76,3 |
| CSP | 80,5 | CSP | 79,5 | CSP | 76,5 | CSP | 77,5 | CSP | 79,7 | CSP | 78,2 |
| Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | | Filles | |
| École | 85,1 | École | 79,7 | École | 76,5 | École | 88,4 | École | 81,1 | École | 79,6 |
| CSP | 83,6 | CSP | 81,9 | CSP | 79,6 | CSP | 80,4 | CSP | 82,9 | CSP | 81,5 |
| Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | | Garçons | |
| École | 76,4 | École | 77,7 | École | 68,6 | École | 78,3 | École | 78,2 | École | 71,9 |
| CSP | 77,7 | CSP | 77,2 | CSP | 73,1 | CSP | 74,9 | CSP | 76,5 | CSP | 74,7 |

1^{re} année – compétence Lire à travers les années

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir que dès la 1^{re} année, il existe un écart (8,1 % en 2015-2016) entre les garçons et les filles en ce qui a trait à la proportion relative des élèves dont la réussite est à risque ou en échec (0 à 69 %). Cet écart s'accroît (12,3 %) l'année suivante en faveur des filles pour diminuer la troisième année en faveur des garçons (3,1 %) Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart est relativement stable, autour de 3 %.

Cependant, la proportion des garçons dont la réussite est à risque ou en échec pour la compétence Lire varie entre 15,8 % et 21,1 % pour les années 2015-2016 à 2017-2018. La proportion de filles pour ces trois mêmes années augmente sans cesse de 7,7 % à 24,2 %. Ces proportions sont largement supérieures à celles observées pour l'ensemble de la CSP pour la même période chez les garçons (14,2 % à 16,0 %) et à celles observées chez les filles (10,7 % à 11,2 %).

2^e, 4^e et 6^e année – compétence Lire versus Écrire

L'analyse des données permet de constater que les taux de réussite et les résultats moyens – école - sont généralement plus faibles en lecture qu'en écriture. La comparaison des taux de réussite et les résultats moyens de la compétence Lire des filles et des garçons sont légèrement plus favorables pour les filles. Il en est de même pour la compétence Écrire.

2^e, 4^e et 6^e année – compétence Lire et Écrire à travers les niveaux

Les résultats moyens de la compétence Lire pour l'ensemble des élèves en 2015-2016 est de 79,1 % en 2^e année, 77,5 % en 4^e année et 80,2 % en 6^e année. L'écart entre les niveaux pour cette année est donc de 3 %. Ceux de 2016-2017 sont de 72,5 % en 2^e année, 76,6 % en 4^e année 78,6 % en 6^e année. L'écart est de 6,1 %. Enfin, en 2017-2018 les résultats moyens pour la compétence Lire est de 80,9 % en 2^e année, 71,6 % en 4^e année et 73,1% en 6^e année. L'écart s'accroît à 9,3 %. L'analyse des résultats moyens pour l'ensemble des élèves pour la compétence Écrire montre qu'il y a un écart entre la 4^e année et la 6^e année en faveur à ce dernier niveau mais que l'écart passe de 5,1 % en 2015-2016 pour diminuer considérablement autour de 1,3 % les deux années suivantes, en plus de se situer tout près des résultats moyens de la CSP.

L'équipe-école, à la lumière de l'analyse des résultats, fait ressortir les points de vigilance suivants :

- Les difficultés en lecture dès la 1^{re} année;
- La planification des savoirs essentiels et de l'évaluation à travers les niveaux;
- L'harmonisation des pratiques pédagogiques, éducatives et évaluatives.

5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements

Mission

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Dans cette perspective, l'école De Salaberry a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. À cet égard, elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36).

Vision

L'énoncé de vision représente l'avenir souhaité de l'école De Salaberry; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels les différents acteurs désirent que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel. Ainsi,

« À l'École de Salaberry, nous nous engageons à collaborer pour faire progresser NOS élèves afin qu'ils développent leur plein potentiel dans un milieu respectueux et stimulant. »

Valeurs et engagements

L'énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées. Afin d'amener l'école vers la Vision De Salaberry, les membres du personnel de l'école s'engagent donc individuellement et collectivement à adopter les attitudes et les comportements correspondants aux trois valeurs et aux actions suivantes :

- RESPECT
- ENGAGEMENT
- COOPÉRATION / COLLABORATION

« Afin d'atteindre notre vision, nous les membres de l'équipe de l'école De Salaberry, nous nous engageons individuellement à :

- 1. par le sourire et l'écoute active, être ouvert à partager et à recevoir les idées avec transparence et sincérité;**
- 2. nous impliquer positivement dans les décisions communes en mettant des efforts à réaliser ce qui est convenu de façon cohérente tout en cherchant à s'améliorer;**
- 3. être à l'écoute des autres, partager nos idées pour ensemble, créer dans le plaisir!»**

6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

Enjeux en cohérence avec *Tous Patriotes pour la réussite!*

1^{er} Enjeu : La réussite en lecture

Orientation : *Soutenir l'élève dans l'atteinte de son plein potentiel*

Objectif : D'ici juin 2022, augmenter les résultats moyens aux épreuves de la CSP et aux épreuves ministérielles de 2e, 4e et 6e année en lecture

Situation actuelle :

| Jun 2018 | 2 ^e année | 4 ^e année | 6 ^e année |
|----------|----------------------|----------------------|----------------------|
| École | 80,9% | 71,6% | 73,1% |
| CSP | 77% | 77,4% | 76,5% |

Indicateur : Les résultats aux épreuves de la CSP et aux épreuves ministérielles de 2^e, 4^e et 6^e année en lecture

Cible : Égales ou supérieures aux résultats moyens de la CSP
Par exemple, en juin 2018 la cible aurait été de 77,4% pour la 4^e année.

Orientation : *Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques*

Objectif : D'ici 2022, implanter les pratiques collaboratives de manière à harmoniser les pratiques pédagogiques

Situation actuelle : 1 CAP (communauté d'apprentissage)

Indicateur : Nombre de communauté d'apprentissage (CAP)

Cible : ajout d'une nouvelle CAP par année pour un total de 4 en juin 2022.

2^e Enjeu : L'engagement et la motivation de l'élève

Orientation : *Être un milieu stimulant, sain et sécuritaire*

Objectif : D'ici 2022, augmenter l'engagement, la motivation et l'implication de l'élève dans sa vie scolaire

Situation actuelle : Le sondage fait dans le cadre de l'élaboration du PEVR a donné un résultat de 6,5 à la question « À chaque année j'ai hâte de commencer l'école ».

Indicateur : Les réponses du sondage qui sera fait auprès des élèves 3 fois durant l'année. Le sondage reprendra la question « À chaque année, j'ai hâte de commencer l'école » et comportera d'autres questions nous permettant de mesurer le niveau d'engagement et de motivation des élèves.

Cible : Augmentation de 2 points d'ici juin 2022

3^e Enjeu : La bienveillance

Orientation : *Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques*

Objectif : D'ici 2022, améliorer les pratiques en terme de gestion de comportement.

Situation actuelle : L'école ne possède pas de document à cet effet pour le moment.

L'indicateur : d'ici juin 2022, identification des meilleures pratiques pour le soutien des comportements attendus.

Cible : cible de produire un écrit identifiant les moyens retenus par l'équipe enseignante ou école de façon concertée.

7. Transmission et diffusion du projet éducatif

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. Reddition de compte du projet éducatif

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.